

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Pierre MONTAGNON, 1^{er} Adjoint au Maire.
Mr Pierre PONCE est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.
Après approbation, à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2017, l'ordre du jour est examiné.

Compte administratif assainissement 2017 : après avoir élu Francis GUILLOCHON, Président de séance pour le vote du compte administratif et après un vote à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le compte administratif du budget assainissement. Celui-ci clôture la gestion suite au transfert de la compétence à Clermont Auvergne Métropole.

Ouverture anticipée de crédits : afin d'assurer la continuité du service public, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement sur le budget 2018 pour un montant total de 71 000 €.

Avance sur subvention CCAS : afin d'assurer la continuité des dépenses et le paiement des salaires au cours du premier trimestre, le conseil municipal a accepté à l'unanimité de verser une avance sur subvention de 120 000 € au CCAS.

Modalité d'attribution du régime indemnitaire des agents communaux : afin de neutraliser les effets de l'instauration de la journée de carence pour les agents publics et afin de ne pas pénaliser les agents absents pour hospitalisation, le conseil municipal par 26 voix pour et 7 abstentions a décidé de modifier les règles d'attribution du régime indemnitaire.

Vente Commune à Jean Pierre BLANC : dans le cadre d'un protocole d'accord transactionnel signé en 2012, le conseil municipal, à l'unanimité, a accepté de vendre trois parcelles à Mr Jean Pierre BLANC pour un montant total de 7 779 €.

Motion pour le maintien de la cour d'appel de Riom : le conseil municipal, à l'unanimité, a voté un vœu visant à demander à Madame la Garde des Sceaux le maintien de la cour d'appel de plein exercice à Riom.

Désignation de représentants : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de désigner les élus Yvette TEYSSIER et Pierre MONTAGNON, représentants au comité des fêtes gerzatois.